



## Mercure : ça chauffe, mais pas encore assez !

Paris, le 20 avril 2007 – Hier, les ministres siégeant au sein du « Conseil Justice et Affaires Intérieures » ont adopté une position commune relative à la limitation de la mise sur le marché de dispositifs de mesure à mercure. Les ONG de défense de l'environnement et de la santé déplorent que le texte en question n'interdise pas immédiatement le mercure, polluant planétaire aux effets sanitaires préoccupants, dans les tensiomètres et les baromètres.

*« Le Conseil des ministres a manqué l'occasion de faire un pas décisif vers des dispositifs de mesure plus sûrs », regrette Wiebke Winkler de la campagne « Santé et Environnement » du Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID), membre français de Health Care Without Harm et de Zero Mercury Working Group. « Nous aurions voulu voir les gouvernements européens rendre obligatoire l'emploi de substituts plus sûrs, qui existent déjà pour certains dispositifs importants présentant un risque potentiel de pollution par le mercure lorsqu'ils cassent ou entrent dans le flux des déchets ».*

Les ONG de défense de l'environnement et de la santé estiment que le Conseil des ministres a esquivé sa responsabilité en évitant toute restriction immédiate relative à l'équipement professionnel spécifique du secteur médical comme les dispositifs liés à la tension artérielle. Au lieu de cela, le Conseil a demandé à la Commission européenne de rédiger un rapport - à présenter deux ans après l'entrée en vigueur de la restriction relative aux thermomètres médicaux – sur la disponibilité de substituts plus sûrs pour ces instruments. *« C'est une meilleure approche que la proposition initiale de la Commission européenne, mais, elle reste insuffisante. Des tensiomètres sans mercure sont disponibles dans le commerce, évalués par des organismes scientifiques reconnus, et déjà employés par des hôpitaux européens, »* explique Wiebke Winkler.

Concernant les baromètres, le Conseil des ministres a affaibli la proposition de la Commission européenne, car il accorde un délai supplémentaire de deux ans aux fabricants de baromètres à mercure. Au regard des importants risques sanitaires et environnementaux que ces dispositifs présentent en cas de casse (ils contiennent presque mille fois plus de mercure que les thermomètres), ce délai apparaît totalement injustifié. En outre, les quelques fabricants européens de ces baromètres proposent déjà, en général, également des versions sans mercure (1).

En vue de la deuxième lecture de cette directive au Parlement européen, les ONG de défense de l'environnement et de la santé appellent les députés européens à restreindre, au plus vite, l'emploi du mercure dans tous les équipements de mesure et de contrôle.

---

Pour plus d'information :

Wiebke Winkler, campagne « Santé et Environnement » du CNIID au 01 55 78 28 64 ou [wiebke@cniid.org](mailto:wiebke@cniid.org)

(1) <http://www.russell-scientific.co.uk/>, <http://www.barometerworld.co.uk/default.htm>,  
<http://www.comitti.com>, <http://www.barometers.com/index.htm>  
<http://www.rosebarometers.nl>